

**Référence ANDPC :
11962325003**

**PATHOLOGIE
DE LA
MUQUEUSE BUCCALE**

L'expérience de la pratique quotidienne de consultation spécialisée des pathologies de la muqueuse buccale montre que, pour les praticiens, la pathologie de la muqueuse buccale se résume le plus souvent à un diagnostic erroné de candidose et à la prescription d'antifongiques et de bains de bouche. Ce manque de formation aboutit parfois à des retards de diagnostics ou de prise en charge qui peuvent altérer la qualité de vie du patient dans le cas de pathologies inflammatoires bénignes fréquentes (aphtes, lichen plan) ou modifier son pronostic vital (pemphigus, carcinome épidermoïde). Le chirurgien-dentiste libéral a un rôle clé à jouer dans le dépistage, la prévention et le traitement des affections de la cavité buccale dans la mesure où il doit examiner dans son exercice quotidien, en plus des dents, les muqueuses buccales de ses patients.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- Diagnostiquer les principales pathologies de la muqueuse buccale.
- Traiter les pathologies muqueuses au cabinet dentaire.

PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes
Pré requis : aucun

HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : contact@conferences-dentaires.com afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

DUREE

1 Jour soit 7 heures
9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

FORMATEURS

FORMATEUR : Jean-Christophe FRICAIN
Professeur des universités-Praticien Hospitalier
Responsable de la consultation de pathologie de la muqueuse buccale du service d'odontologie de Pellegrin au CHU de Bordeaux

EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12
Nombre de stagiaires maximum : 30

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des stagiaires sur leurs attentes de formation sur le thème (en 2022) : 95,67 %

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Etude de cas clinique
- Méthode interrogative et magistrale
- Remise de support pédagogique par mail à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION

Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Recueil des attentes par le formateur

Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnaire et la contribution des stagiaires

Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

PROGRAMME

Première demi-journée :

- Examen de la muqueuse buccale normale et les lésions élémentaires : corrélation entre l'examen clinique et anatomopathologique. (45mns)
- La biopsie de la muqueuse buccale : quand, comment et où biopsier ? (90mns)
- Les lésions blanches de la muqueuse buccale : diagnostic et conduite à tenir. (60mns)

Deuxième demi-journée :

- Erythèmes, érosions et ulcérations de la muqueuse buccale : diagnostic et conduite à tenir. (1h15)
- Les lésions pigmentées de la muqueuse buccale : diagnostic et conduite à tenir. (1h15)
- Les lésions nodulaires, hyperplasiques et hypertrophiques bénignes de la muqueuse buccale : diagnostic et conduite à tenir. (1h15)

DATES

- Jeudi 6 avril 2023, Paris, (2-002)
- Jeudi 14 septembre 2023, Nice, (2-003)
- Jeudi 19 octobre 2023, Strasbourg, (2-005)

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation

DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- ☐ Tarif DPC* : 455 €
- ☐ Auditeur Libre (hors DPC) :
- Tarif Adhérent des Conférences : 350 €
 - Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : Prénom :
Mail : N° de tél. :
N° RPPS ou Adeli :

Formation Pathologie Buccale (2-.....) Le : À :

Fait à : Le :

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à contact@conferences-dentaires.com

*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM) Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme payeur agréé.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.
Elles sont **obligatoires**.

1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

2- Journée présentielle :

Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, Etude de cas clinique, Méthode interrogative et magistrale

3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est **obligatoire pour les participants au titre du DPC**. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge ANDPC.

5- L'analyse des actions (DPC) :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance ou par mail quelques jours avant la formation pour les classes virtuelles. Ce document est à nous retourner deux mois après la formation.

Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

Seul l'envoi de la convocation 3 semaines avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée. L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

Prise en charge DPC 2023 :

En 2023, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles ou virtuelles de 7 heures.

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**455 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 455 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 455 €.

Prise en charge FIF-PL 2023 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée de formation.

IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 40**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.
Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.